L'UNIVERSITÉ OBTIENT LA CHARTE ERASMUS + POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

En décembre 2020, l'université de Rouen Normandie a obtenu la Charte Erasmus + après un travail collaboratif entre la direction des Relations Internationales et de la Coopération (DRIC) et la présidence de l'Université.

C'est en mai 2020, que l'université de Rouen Normandie a déposé son dossier pour obtenir à nouveau la Charte Erasmus + pour l'Enseignement Supérieur du prochain programme Erasmus + (2021-2027). Ce dossier a obtenu la note de 100/100 (résultats publiés par l'Agence EACEA).

Qu'est-ce que le programme Erasmus + ?

Ce programme est ouvert à tous les domaines de l'éducation et de la formation tout au long de la vie. Il est connu pour ses bourses de mobilité d'études ou de stage pour les étudiants, mais il offre bien d'autres possibilités à l'échelle européenne ou mondiale.

Le programme Erasmus + soutient une large gamme d'actions dans les domaines de l'enseignement, de la formation, de la jeunesse et du sport. Il permet aux étudiants, aux stagiaires, ou encore au personnel, d'effectuer un séjour à l'étranger pour développer leurs compétences, leur connaissance des langues et des cultures étrangères, leurs relations professionnelles et personnelles dans plus de 200 pays.

Erasmus + vient également en aide aux organisations pour mettre en place des partenariats internationaux, et sa dimension internationale s'exprime particulièrement dans l'enseignement supérieur. En effet, le programme s'ouvre ainsi à des activités de coopération institutionnelle de mobilité des jeunes et du personnel au niveau mondial.

Image not found or type unknown

Pourquoi cette démarche ?

L’obtention de cette charte est nécessaire pour effectuer des demandes de financement pour des projets relevant du prochain programme Erasmus + (2021-2027). Il s’agit d’un renouvellement de la charte que l’Université avait déjà obtenue dans le cadre du programme Erasmus + actuel (2014-2020).

L’université de Rouen Normandie pourra donc déposer des dossiers de candidature pour l’ensemble des actions du programme Erasmus +, à savoir :

Action clé 1 : Mobilité à des fins d’apprentissage – la mobilité des étudiants et du personnel.

Action clé 2 : Coopération entre organisations et institutions

- Partenariats de Coopération et échange de pratiques
- Partenariats pour l’Excellence – Universités Européennes
- Partenariats pour l’Excellence – Masters Conjoints Erasmus Mundus
- Partenariats pour l’innovation

Action clé 3 : Soutien à la réforme des politiques de développement et de coopération

Ainsi, l’Université continue de contribuer à la réalisation d’un espace européen de l’enseignement supérieur, et favorise les échanges de pratiques innovantes et la coopération avec les établissements, entreprises, associations ou collectivités du monde entier.

Des objectifs de développement

Les priorités du nouveau programme Erasmus+ sont les suivantes :

- Mise en œuvre de la gestion de la mobilité numérique, conformément aux normes techniques de l’initiative de la carte d’étudiant européenne,
- Promouvoir des pratiques respectueuses de l’environnement et du développement durable,
- Favoriser la participation des étudiants et personnels qui ont le moins d’opportunités,

- Promotion de l’engagement civique.

Ces priorités s’intègrent à la stratégie internationale de l’université de Rouen Normandie, qui s’engage dans une **dynamique de modernisation** et qui vise notamment à **développer la mobilité des étudiants et des personnels**.

Publié le : 2021-02-04 10:41:55